

Demande de mise à jour des informations dans l'annuaire en ligne

Ce formulaire est EXCLUSIVEMENT destiné aux associations gradignanaïses déjà inscrites en mairie auprès du service culture et vie associative (avec 1 an d'ancienneté), et qui souhaitent mettre à jour leurs informations.

Votre association

NOM DE L'ASSOCIATION *(obligatoire)*

ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL *(obligatoire)*

CODE POSTAL *(obligatoire)*

33170

VILLE *(obligatoire)*

Gradignan

TÉLÉPHONE *(obligatoire)*

COURRIEL

CATÉGORIE DE L'ASSOCIATION *(obligatoire)*

▼
Culture et loisirs

SITE INTERNET

http://

DESCRIPTIF DES ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR L'ASSOCIATION *(obligatoire)*

POUR ILLUSTRER LA FICHE DE VOTRE ASSOCIATION DANS L'ANNUAIRE, VOUS POUVEZ NOUS FAIRE PARVENIR UN OU DEUX VISUELS (FORMATS ACCEPTÉS : JPG, GIF, PNG POIDS MAX. : 5MO)

Choose File No file selected

Coordonnées du ou de la Président (e)

MERCI DE COCHER LA CASE SI VOUS SOUHAITEZ VOIR APPARAÎTRE CES COORDONNÉES COMME CONTACT DANS L'ANNUAIRE ET LE GUIDE *(obligatoire)*

OUI

NON

NOM ET PRÉNOM DU OU DE LA PRÉSIDENT (E) *(obligatoire)*

ADRESSE *(obligatoire)*

TÉLÉPHONE *(obligatoire)*

COURRIEL

Personne contact de l'association

MERCI DE COCHER LA CASE SI VOUS SOUHAITEZ VOIR APPARAÎTRE CES COORDONNÉES COMME CONTACT DANS L'ANNUAIRE ET LE GUIDE) *(obligatoire)*

OUI

NON

NOM ET PRÉNOM DE LA PERSONNE À CONTACTER *(obligatoire)*

ADRESSE *(obligatoire)*

TÉLÉPHONE *(obligatoire)*

COURRIEL

Vous contacter

CIVILITÉ

▼ - Choix de la civilité -

NOM *(obligatoire)*

PRÉNOM

COURRIEL *(obligatoire)*

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation. [Cliquez ici pour consulter la politique de gestion des données personnelles.](#) *(obligatoire)*

VÉRIFICATION ANTISPAM *(obligatoire)*

Veuillez cocher la case "Je ne suis pas un robot"

✓ Étape suivante



MAIRIE DE GRADIGNAN

Allée Gaston Rodrigues
CS 50105
33173 Gradignan cedex
Téléphone :
+33 (0) 5 56 75 65 00

HORAIRES :

- » le lundi de 13h à 19h
- » du mardi au vendredi de 8h à 16h
- » le samedi de 9h à 12h (permanence État Civil uniquement)